

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

RAPPEL ORDRE DU JOUR

La séance du conseil municipal est ouverte à 19h00

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	DÉCISION ADOPTÉE AU MEMBRES PRESENTS
11	11	0	0	

- Le Code électoral, notamment les articles L.280 à L.293 et R.131 à R.148 ;
- Le décret portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

- L'arrêté préfectoral fixant le nombre de délégués et de suppléants à élire ;

CONSIDÉRANT QUE

- Le Conseil municipal doit procéder à la désignation des délégués et suppléants appelés à composer le collège électoral chargé de l'élection des sénateurs ;

- La commune doit élire **3 délégués titulaires et 3 suppléants**.

M. le Maire rappelle l'objet de la séance.

Le bureau électoral est constitué conformément aux dispositions du Code électoral :

- Président : M. MANENT-MANENT Jean-Paul, Maire ;

- Deux conseillers municipaux les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin :

- M. REULET Yves

- Mme ANDRIEU Marie José

- Deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin :

- M. COVET Jason

- M. VIDALON Benjamin

Après vérification du quorum, il est procédé aux opérations de vote à bulletin secret.

Après appel des candidatures et déroulement du scrutin, les résultats sont les suivants :

RÉSULTATS DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 11

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Délégué(s) titulaire(s)

M. MANENT-MANENT Jean-Paul : 11 voix

M. REULET Yves : 11 voix

Mme ROMAN-ROS Alexandra : 11 voix

Suppléant(s)

Mme ANDRIEU Marie José : 11 voix

M. TESSARI Patrick : 11 voix

Mme SAJOUS ELIZALDE Béatrice : 11 voix

Le Conseil municipal,

PREND ACTE des résultats des opérations électorales.

PROCLAME élus :

Délégué titulaire :

- M. MANENT-MANENT Jean-Paul

- M. REULET Yves

- Mme ROMAN-ROS Alexandra

Suppléant(s) :

- Mme ANDRIEU Marie José

- M. TESSARI Patrick

- Mme SAJOUS ELIZALDE Béatrice

DIT qu'un procès-verbal des opérations électorales sera établi et transmis à Monsieur le Préfet conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	DÉCISION ADOPTÉE AU MEMBRES PRESENTS
11	11	0	0	

3 DELIBERATION PORTANT SUR LE SOUTIEN AU PROJET DE MODIFICATION DE LA BRETELLE AUTOROUTIERE A L'ECHANGEUR A64-A645 SORTIE 17 – 2026-031

Considérant que l'échangeur incomplet engendre des allongements significatifs des temps de trajet pour les habitants, les entreprises et les services publics ;

Considérant les enjeux de sécurité routière, les flux actuels étant reportés sur des axes secondaires inadaptés, générant des risques accrus d'accidents et des nuisances importantes pour les riverains ;

Considérant que la modification de l'échangeur permettrait de fluidifier les déplacements, de réduire les nuisances dans les zones urbaines et de mieux répartir les flux de circulation tout en favorisant le développement économique des zones d'activités de Ponlat-Taillebourg et du Bazert ;

Considérant que ce projet s'inscrit dans une logique d'aménagement équilibré du territoire en cohérence avec les stratégies portées par les collectivités territoriales ;

Considérant que le reclassement de cette zone autoroutière en route départementale est impératif pour permettre la mise en place d'un rond-point.

Considérant que le coût du budget de construction de l'échangeur a déjà été reporté sur le prix du péage et restera au bénéfice de VINCI Autoroute.

Considérant que le reclassement en départementale permettra des aménagements futurs complémentaires, comme un accès sur la bretelle depuis Pointis-de-Rivière afin d'éviter la traversée d'Huos pour se rendre à la zone d'activités du Bazert, pouvant être décidés directement entre pouvoirs publics, sans le consentement de groupes privés.

Considérant que la date de fin de la concession autoroutière est aujourd'hui établie au 30 avril 2036.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DEMANDE au Conseil départemental d'engager une étude de faisabilité en vue du reclassement de la bretelle autoroutière A645 en route départementale.

DEMANDE au Conseil départemental d'appuyer favorablement la demande de reclassement en route départementale auprès de VINCI Autoroute et du ministère des Transports.

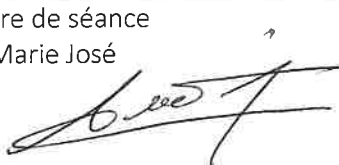
DEMANDE au Conseil départemental l'inscription du projet de modification de l'échangeur sortie 17 Montréjeau par la mise en place d'un rond-point dans les programmes d'infrastructures routières à court terme.

MET EN AVANT le caractère structurant de cet aménagement pour la sécurité et la qualité de vie des habitants, la qualité de vie des habitants et le développement économique du territoire desservi.

Détail du vote

Votants 11	Pour 11	Contre 0	Abstention 0	<i>DÉCISION ADOPTÉE AU MEMBRES PRESENTS</i>
---------------	------------	-------------	-----------------	---

La séance est levée à 19h30

Le Maire MANENT-MANENT Jean-Paul 	Le secrétaire de séance ANDRIEU Marie José 
--	---

